Résolution sur le rapport de suivi 2009 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2009/2768(RSP) - 10/02/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 548 voix pour, 45 voix contre et 35 abstentions, une résolution déposée par la commission des affaires étrangères, sur le rapport de suivi 2009 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM).

Le Parlement félicite l'ARYM des progrès accomplis depuis le dernier rapport d'étape. Il note que la Commission a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion et demande au Conseil de **confirmer la recommandation de la Commission lors du sommet de mars 2010, tout en espérant que les négociations commenceront prochainement**. Il se félicite de l'initiative du nouveau gouvernement grec, lequel propose que 2014 soit fixée comme date-butoir symbolique et incitative pour l'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'Union européenne.

Évolution politique : le Parlement se félicite du large consensus entre le gouvernement et les partis d'opposition sur la vocation européenne du pays, consensus qui s’est traduit par une accélération dans l'adoption de la législation sur l'intégration européenne. Il souligne toutefois l'importance de sa mise en œuvre effective. Il salue également les progrès satisfaisants accomplis dans la lutte contre la corruption (même celle-ci demeure très répandue), la conduite des élections présidentielles et locales, la réforme du pouvoir judiciaire, du fonctionnement de l'administration publique et de la police.

Les députés soulignent l’importance que revêt **l'amélioration des relations interethniques**, notamment la garantie des droits des personnes de toutes origines ethniques, en poursuivant la mise en œuvre de l'accord cadre Ohrid, qui est la pierre angulaire des relations interethniques dans le pays. Ils attirent l'attention sur le processus de décentralisation en cours, qui est une étape importante contribuant à un meilleur fonctionnement du pays et à l'amélioration des relations interethniques. Ils soulignent aussi le rôle joué par les organisations de la société civile dans la transformation en cours du pays, la lutte contre la corruption, les relations interethniques et la surveillance de la situation dans le domaine des droits de l'homme.

Le gouvernement de l’ARYM est invité à :

- promouvoir développement de médias indépendants et pluralistes, libres de toute ingérence politique;
- élaborer une stratégie anti-discrimination, tout en accentuant les efforts visant à améliorer la situation des femmes et des enfants et à les protéger de la violence domestique;
- redoubler d'efforts pour améliorer la participation, actuellement limitée, des femmes à la vie politique.

Situation économique et sociale : le Parlement félicite le gouvernement pour les politiques macro-économiques adoptées en vue de neutraliser les effets négatifs de la crise financière et économique mondiale. Il souligne que les autorités devraient tout faire pour protéger autant que possible les catégories vulnérables des effets de la crise. Les députés relèvent que les procédures d'enregistrement des entreprises et la protection des droits de propriété n'ont toujours pas fait l'objet d'une amélioration suffisante et que le système d'éducation n'est pas doté de moyens suffisants pour produire les ressources humaines nécessaires au développement de l'économie. Ils expriment également leur préoccupation concernant le statut des travailleurs, en particulier des ouvrières dans les usines textiles.

Même si l'alignement de la législation dans le domaine de l'environnement a relativement progressé, les députés estiment que la mise en œuvre au niveau local doit être considérablement améliorée. Ils appellent à nouveau à une surveillance effective de la qualité et du niveau des eaux des lacs frontaliers et demandent une coopération transfrontalière plus étroite dans les questions environnementales, fondée sur les normes de l'Union. Les autorités sont invitées à commencer à investir dans l'entretien et la revalorisation du réseau ferroviaire.

Questions régionales : le Parlement félicite le pays d'avoir satisfait à tous les critères requis pour la libéralisation du régime des visas et salue la participation du pays aux missions civiles et militaires de l'UE ainsi que son alignement sur la plupart des déclarations et positions communes de l'UE. Il se félicite également du nouveau climat, plus positif, instauré entre les gouvernements de l'ARYM et de la Grèce. Il encourage les deux pays à redoubler d'efforts au plus haut niveau, afin de trouver une solution mutuellement satisfaisante sur la question de l'appellation, sous l'égide des Nations unies. L'Union européenne devrait être disposée à assister au processus de négociation.

La résolution encourage l'ARYM et les pays voisins à s'engager dans la mise en œuvre de mesures d'instauration de la confiance dans le domaine de l'éducation et la coopération transfrontalière et à susciter une compréhension commune de l'histoire. Les députés demandent aux autorités de l'ARYM et des pays voisins d'éviter des actions et des déclarations qui pourraient compromettre les efforts déployés dans ce sens. Ils soulignent enfin la responsabilité déterminante des gouvernements de la région en matière de paix, de sécurité et de stabilité, ainsi que le rôle important que jouent les institutions de l'Union européenne à cette fin.